



LES CHANGEMENTS INFORMATIQUES À LA DGFIP N'ABOUTISSENT QU'À LA DÉGRADATION ET LA CONDAMNATION DE NOTRE TRAVAIL !

Cher(e)s collègues

Cher(e)s camarades

L'été a marqué un tournant pour la DGFIP et l'informatique en particulier.

En catimini, le gouvernement a profité des congés pour promulguer des décrets restructurant totalement notre outil informatique tel que nous le connaissions.

- ✓ Le décret du 01 août 2014 et l'arrêté de la même date placent sous tutelle du premier ministre toute l'informatique de l'Etat.
- ✓ Le décret du 16 septembre 2014 crée un administrateur national des données aux seules fins de mutualiser les datacenters pour faire des économies (encore).

Une lettre du premier ministre Manuel Valls du 16 septembre 2014 également, généralise le propos et met l'informatique au centre des outils générant des économies. Parallèlement, l'informatique est elle-même restructurée.

La première question qui vient à l'esprit est pourquoi toutes ces modifications ont-elles publiées l'été ?

La réponse pour la CGT est évidente : Il convenait pour le gouvernement de cacher au maximum les restructurations profondes qu'il désirait opérer. Alors que d'habitude, les restructurations touchent à la gestion interne de l'informatique de la DGFIP, cette fois la volonté est de fondre toute l'informatique de l'Etat sous un commandement unique extérieur à la DGFIP.

Pour la première fois, la DGFIP n'est plus maître de son destin.

Vous devez savoir que nous serons dépossédés de la maîtrise de notre outil de travail.

Vous devez savoir que nous devrons travailler pour d'autres ministères.

Vous devez savoir que dans un contexte budgétaire restreint, nos emplois et nos primes seront nécessairement touchés

Vous devez savoir que nos conditions de travail vont se détériorer.

Voilà pourquoi, voilà comment.

I - Le gouvernement remodèle notre univers de travail sans se soucier de nous

A - Quel avenir pour les ESI ?

Avec la fusion, la Direction nous a imposé une structure de travail des informaticiens en DISI.

L'administration avait pris des engagements concernant la pérennité des établissements qu'elle avait créés.

La CGT a toujours refusé ce mode d'organisation, la CGT a dénoncé la mise en place des DISI.

La Direction n'a pas écouté, ni voulu entendre nos arguments.

Aujourd'hui, l'Administration renie sa parole et donne raison à la CGT. Fermetures de services comme ceux de l'éditique se succèdent et fermetures de sites comme ceux de Lyon commencent.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que depuis les décrets de l'été, ce n'est même plus la DGFIP qui a le pouvoir de décider de notre avenir. Ce sont les services du premier ministre et par délégation, le directeur interministériel des services d'information et de communication (DISIC) qui ont désormais pouvoir sur nous.

INFORMATIQUE

Montreuil, le 13 novembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr
• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
• Fax : 01.48.70.71.63

Toute la législation est en place pour permettre une accélération des réformes.

Le maître mot de la Direction est aujourd'hui : « Mutualisation des fonctions support ».

Cela signifie que l'on regroupera toutes les activités informatiques similaires de tous les ministères en des lieux communs pour faire des économies.

Dans ce cadre, tous les sites de production gérant des bases de données sont désormais menacés. Cette menace est amplifiée par la volonté d'abandonner tout le développement COBOL pour le traduire en JAVA. En cela, tous les serveurs IBM ou Bull doivent être remplacés par des serveurs X86 sous Linux. La menace est donc encore plus prégnante.

Que vont devenir les sites de production éparpillés et les sites exploitant des logiciels en COBOL ? Que vont devenir les personnels ?

La loi sur la mobilité, et en particulier son article 7 aide l'administration. Il y est stipulé : « *en cas de restructuration d'une administration de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics administratifs, le fonctionnaire peut être placé en situation de réorientation professionnelle dès lors que son emploi est susceptible d'être supprimé.* »

On ne saurait être plus clair.

☛ **La CGT revendique fortement le maintien des ESI auquel la Direction s'est engagée.**

B - Le budget de l'informatique est à la veille de baisses drastiques

Les menaces sur les structures sont cohérentes avec les baisses budgétaires attendues.

Dans plusieurs entrevues accordées à la presse, le DISIC, Jacques Marzin affirme avoir la volonté de faire 20% à 40 % d'économie dans les prochaines années. Mais dans d'autres entrevues, il affirme vouloir faire un point d'étape à la mi-période pour constater si 25% d'économies sont atteints.

Il s'agit donc d'économies de 40% qui sont visées.

Il faut que chacun se demande ce qu'il se passerait si près de la moitié du budget informatique venait ainsi à disparaître.

Interrogé sur cette question avec insistance lors d'un groupe de travail, le chef du Système d'information de la DGFIP a reconnu que la baisse budgétaire serait « *considérable* » (*sic*)... pour 2015. Qu'en sera-t-il pour les années suivantes ?

Encore une fois, la Direction tente un tour de passe-passe rhétorique : Les baisses budgétaires seront

absorbées par la réinternalisation de l'activité (!). Alors que la loi sur la mobilité pousse à la contractualisation, alors que la Direction externalisait l'activité informatique à des sociétés extérieures sous prétexte de faire des économies, aujourd'hui, elle prétend que la même cause (l'externalisation) est budgétivore.

Où est la logique ? Où est la cohérence ?

Surtout, même la presse reconnaît que pour faire les économies voulues, un investissement de base est nécessaire (formation, aménagement de nouveaux sites, achats de nouveaux serveurs...). Comment cet état de fait est compatible avec les baisses budgétaires annoncées ?

☛ **La CGT réclame le maintien du budget informatique à la hauteur de l'ambition de l'Etat en la matière.**

C - Les suppressions d'emplois vont aller en s'accroissant

Il est impossible que les baisses budgétaires annoncées n'aient pas un impact direct sur l'emploi. Partout, le recul de l'emploi dans l'informatique est observé. La technique de la Direction est éprouvée : Lorsqu'un agent part (mutation, retraite...), il n'est pas remplacé et son poste reste vacant. Si une continuité de service publique due au dévouement des agents restants est observée par la Direction, le poste est supprimé.

Les baisses budgétaires et la nouvelle responsabilité du DISIC sur notre informatique à la DGFIP vont accélérer le mouvement. Notre informatique va – comme annoncé – s'inscrire dans un cadre plus large car interministériel. Or, les conditions d'exercice des informaticiens des autres ministères sont nettement moins avantageuses que les nôtres. A ce titre, la CGT a entrepris de faire la lumière sur les conditions de travail des agents de ces autres ministères qui ont commencé à exercer l'informatique dans ce cadre interministériel.

Le portrait n'est pas reluisant !

Rappelons pour mémoire qu'en interministérialité, les examens informatiques au titre du décret de 1971 sont fermés depuis 12 ans. Ces mêmes informaticiens sont sous-dotés budgétairement (déjà) et se plaignent d'être sous-notés et de l'absence d'espace de dialogue pour être écoutés (ils n'ont en effet pas de CT, CHS, ou CAP qui leur sont propres). De même, leurs possibilités de promotion ou de mobilité sont presque inexistantes du fait de leur statut propre et de leur faible nombre.

➤ **La CGT a toujours rejeté l'interministérialité et se positionne clairement contre les décrets de l'été au nom du maintien de notre statut et de nos conditions de travail.**

Elle revendique le maintien des emplois, seul vrai garant de la continuité de service public et surtout du minimum de bien-être des agents dans leur travail.

II - La souffrance au travail : nouvelle réalité du terrain des informaticiens

A - La dégradation des conditions de travail continue

La lettre du premier ministre du 16 septembre précise que l'amélioration des conditions de travail est recherchée.

C'est un mensonge !

Dans les bureaux d'étude (CAP Numérique...), la réduction des effectifs est telle que certaines applications ne fonctionnent parfois qu'avec un seul agent ! Techniquement, il ne devrait plus pouvoir partir en congés et la pression est grande pour assurer seul la maintenance en condition opérationnelle. Parallèlement, la hiérarchie impose des contraintes toujours plus importantes qui rendent difficile la continuité de service elle-même.

Dans les ESI, les plateaux de développement ne sont pas en reste. Les contraintes budgétaires s'opèrent avec la même actualité. Surtout, c'est tout l'avenir de la filière «COBOL» qui est menacée d'autant que la mutualisation des fonctions support crée un regroupement des plateaux dédiés à «Blu Age» dans seulement 3 ESI. L'avenir de tous les développeurs en COBOL n'est même plus assuré sur leur propre lieu de travail, même pour une reconversion sur les applications qu'ils connaissent bien en JAVA ! Facteur de stress supplémentaire, on ne sait même plus à relativement court terme comment vont s'opérer les reconversions et les formations dans de nombreux ESI.

L'assistance n'est malheureusement pas en reste. Obligé d'assurer des missions au pied levé pour la Direction, elle a dû par exemple mettre en place 22 000 micro-ordinateurs en un temps record, alors que ce genre d'opération s'effectue normalement à l'année.

Les CID excentrés sont abandonnés à eux-mêmes et sont les parents pauvres des Disi. Devant la charge de travail locale, on observe à présent des déplacements qui excèdent le cadre d'intervention géographique départemental, allongeant en cela le temps de travail

et les risques inhérents à ces situations non cadrées nationalement (responsabilités, frais de déplacement...).

Les AT ont dû travailler avec le nouveau prestataire «Prosodie» (sûrement à cause de contrat «économique») qui n'assurait malheureusement que des prestations calamiteuses au plan du téléphone (grésillement, coupures...). Pour les agents, les relations avec les collègues qu'ils devaient dépanner se sont tout naturellement dégradées, ajoutant à une situation déjà compliquée. En effet, l'organisation des Plateaux Uniques Virtuels est déjà une aberration en soi car elle cantonne les agents dans un travail peu informatique... mais avec tous les inconvénients de la pression statistique permis par l'outil «Prosodie». De l'intérêt pour le travail ne reste souvent que la souffrance et l'agacement.

Enfin, il convient d'aborder les missions en danger que courent les ateliers éditiques et les ateliers de scannage. Bien que la technicité des agents soit reconnue sur toutes les missions, ces activités sont laissées pour compte. Pour les ateliers de scannage, mais la chose est vraie en général, on observe le choix de la Direction Générale de ne plus pourvoir les emplois de catégories C. De ce fait, ces missions mêmes sont menacées.

Alors que le «courrier égrené» devait permettre la production de nombreux plis pour des besoins locaux, la direction continue de faire le choix de fermer un grand nombre d'atelier. (tous sauf 7 dont le site de Meyzieu). Pire, elle se propose aujourd'hui d'externaliser totalement les éditions restantes à une société (Pitney Bowes) qui serait en outre chargée de l'administration des serveurs d'édition. Ainsi, toutes les données fiscales des contribuables seraient ouvertes au secteur privé. On remarquera ici au passage que la direction ne parle pas de réinternaliser l'activité. Cet argument n'est mis en avant que lorsque cela l'arrange...

➤ **La CGT réclame le respect des engagements passés.**

Elle revendique le maintien de toutes les missions et des sites menacés : AT, ADO, Editique, mais également Développement, Tests, Intégration et Production COBOL.

Elle réclame des moyens matériels et humains qui permettent à tous les agents d'assurer convenablement leurs missions.



B - Travail en équipe et astreintes, nouvelles « solutions » pour compenser les baisses d'effectif

Sur les sites d'exploitation, l'incertitude causant la souffrance au travail revêt un double aspect.

D'une part, la Direction Générale a fait part de la volonté de réinternaliser l'activité. C'est cette réinternalisation qui doit permettre d'effectuer les économies tant recherchées dans le réseau.

Or, ce changement organisationnel doit s'effectuer sans aucun moyen ! Il doit même s'inscrire dans le cadre de la baisse continue des budgets informatiques.

- ✓ Comment doit donc s'effectuer la transition dans les missions à reprendre aujourd'hui aux mains des prestataires externes ?
- ✓ Quels sont les effectifs qui seront dédiés à ces nouvelles activités qui reviendraient dans le giron des personnels de la DGFIP ?
- ✓ Comment seront assurées les formations ?

Autant de questions qui restent sans réponses.

Néanmoins, on entrevoit les solutions que semblent privilégier la Direction Générale, sans toutefois l'énoncer clairement.

Sur les sites d'exploitation, les besoins en personnel semblent vouloir être compensés par la durée de travail grâce au travail en équipe. **Localement, toutes les situations sont observées et la CGT revendique toujours le libre choix des agents.**

Mais la Direction veut changer la donne en imposant un cadre issu du monde « Copernic » qui désavantagerait nombre d'agents pourtant attachés à ce mode de travail. Pour imposer celui-ci, la Direction a ressorti un « Flash info » datant d'avant la fusion (!) pour expliquer les principes contraints de cette organisation où même les temps de pauses sont comptabilisés !

Il faut comprendre que la Direction a besoin de cette organisation pour permettre une continuité de service qui serait sinon menacée...

D'autre part, la Direction désire mettre en place des astreintes pour permettre de suivre les applications qu'elle juge « sensibles ». Or, même la messagerie devient une application sensible aux yeux de la Centrale. Dès lors, prenons le pari sans risque que toutes les applications seront déclarées sensibles et nécessiteront un besoin de continuité de service, y compris la nuit.

Ce mode d'astreinte est très contraignant pour tous

les agents qui ont été amenés à le pratiquer. Il pose notamment des problèmes de temps d'intervention, d'aide ou de capacité à intervenir sur des questions logicielles spécifiques, la nuit par exemple.

Ce type de travail ne doit pas être généralisé.

La CGT réclame qu'il s'opère dans un cadre négocié qui n'a jamais vraiment eu lieu

Elle revendique également qu'il s'effectue dans un cadre légal pour lequel la France a déjà d'ailleurs été condamnée par la Cour de Justice Européenne.

~ ~ ~

Cher(e)s collègues

Cher(e)s camarades

Chacun a pu observer la dégradation de nos conditions de paye.

Chacun a pu observer le peu d'effort de la Direction générale sur nos conditions indemnitaires.

Si on laisse faire, nous ne sommes pas encore au bout de l'austérité qui nous est imposée. En effet, les nouveaux décrets menacent encore plus que l'on ne pouvait l'imaginer au début de l'année nos missions informatiques.

Par ailleurs, la politique unilatérale de la Direction omet systématiquement d'écouter la voix de ses agents.

Cette voix a toujours été portée par la CGT pour améliorer et défendre les conditions de travail ainsi que faire reculer la souffrance.

C'est cette voix que nous vous demandons de soutenir le 4 décembre, car la CGT porte des revendications - les vôtres - qu'elle a toujours mis un point d'honneur à soutenir auprès de la Direction générale.

